

Emplois stratégiques et rayonnement économique des agglomérations ultramarines

Rattrapage de Saint-Denis et retard croissant de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France

Les emplois stratégiques concourent au rayonnement économique d'une agglomération. Ils sont moins fréquents dans les grandes agglomérations d'outre-mer (Pointe-à-Pitre, Fort-de-France et Saint-Denis) qu'ailleurs en France. Leur insuffisance se concentre principalement dans le commerce inter-entreprises et plus encore dans la conception-recherche.

L'augmentation de l'emploi total s'accompagne de celle des emplois de cadres, avec un effet important pour les cadres gestionnaires.

La forte augmentation des emplois stratégiques à Saint-Denis, entre 1999 et 2007, permet à cette agglomération de résorber l'écart avec celles de métropole qui sont de même taille. Au contraire, l'écart se creuse pour les deux agglomérations antillaises. Celle de Fort-de-France connaît un déficit particulier de cadres gestionnaires des entreprises, des banques et des assurances.

L'attractivité d'une région tient en partie à celle de sa ville principale. De par sa fonction de métropole, elle exerce une influence économique et culturelle tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la région. En outre-mer, les régions pâtissent de leur éloignement et de leur faible poids démographique.

Saint-Denis à La Réunion, Pointe-à-Pitre en Guadeloupe et Fort-de-France en Martinique sont des agglomérations (unités urbaines) de taille moyenne en termes d'emploi. En 2007, elles comptent un peu plus de 70 000 emplois pour les deux premières et environ 55 000 pour Fort-de-France. Elles se situent ainsi respectivement au niveau des agglomérations de Saint-Nazaire et de

Lorient qui ne sont ni l'une ni l'autre des métropoles régionales. Le taux de chômage est si élevé en outre-mer que la comparaison en termes d'emplois est encore plus défavorable qu'en termes démographiques. Ainsi, la population des agglomérations de Saint-Denis et de Pointe-à-Pitre, comprise entre 170 000 et 180 000 habitants en 2007, est d'un niveau supérieur à celle de Saint-Nazaire (145 000). Leur taille est en fait voisine de celle des agglomérations de Perpignan et de Dunkerque.

Quant à Fort-de-France, la population de son agglomération est d'un peu moins de 135 000 habitants en 2007, soit du niveau de celles de Besançon et de Poitiers, capitales régionales.

Mais si le niveau de l'emploi lui-même est révélateur du poids économique d'une agglomération, en revanche il rend imparfaitement compte de son

■ Tableau 1 - Part des emplois stratégiques dans l'emploi

	en %	
	1999	2007
Saint-Denis	4,7	6,1
Pointe-à-Pitre	4,7	5,5
Fort-de-France	4,1	5,1
Moyenne ¹	5,3	6,6

Source : Insee, recensements de population.

1. Unités urbaines de 50 000 à 100 000 emplois en 2007.

L'analyse fonctionnelle des emplois et « emplois stratégiques »

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. L'Insee a complété cette approche par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les fonctions distinguent « les activités de mise en œuvre de matériels ou de processus techniques » des « activités de la conception et de l'expertise ». Au sein des premières, sont isolés d'une part les métiers du BTP, d'autre part l'agriculture, la sylviculture et la pêche, qui tous ont une dépendance particulière au territoire concerné. Quant aux secondes, elles sont subdivisées en « conception-recherche » et en « prestations intellectuelles » (architectes, avocats, notaires, informaticiens), lesquelles exigent une expertise mais sont moins porteuses d'innovation que les précédentes. Enfin, certaines professions de services sont rassemblées en une fonction « services de proximité » par référence à une clientèle présente localement. Au total, ce sont 15 fonctions qui définissent la structure de l'emploi. Une même fonction mêle des niveaux de qualification fort différents (un ingénieur de fabrication et un ouvrier), des statuts distincts (salarié et indépendant), voire plusieurs branches d'activité (la fonction « fabrication » est transversale à toutes les branches manufacturières).

Parmi ces fonctions métropolitaines, cinq ont été identifiées comme particulièrement présentes dans les grandes aires urbaines : le commerce inter-entreprises (professions liées au commerce de gros et au commerce entre les entreprises pour l'achat ou la vente) ; la gestion (professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance) ; la conception-recherche (professions de la conception, de la recherche et de l'innovation) ; les prestations intellectuelles (professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc.) et la culture et les loisirs (professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non).

Les emplois de cadres et de chefs d'entreprise d'au moins 10 salariés associés à chacune d'elles constituent une mesure du rayonnement ou de l'attractivité des territoires. La proportion de ces emplois stratégiques, ou cadres des fonctions métropolitaines (CFM), est comparée d'une agglomération à l'autre, en outre-mer et en métropole.

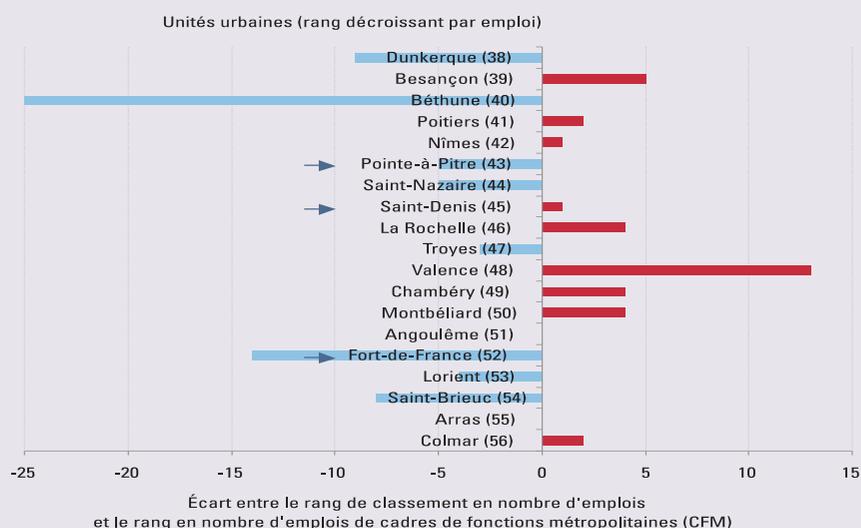
rayonnement. De ce point de vue, tous les emplois ne sont pas équivalents. Une nouvelle classification de l'emploi a été mise en place, complétant la traditionnelle répartition sectorielle par une ventilation par fonctions (*encadré*).

Un manque d'emplois stratégiques

Les emplois stratégiques, qui correspondent aux cadres des fonctions métropolitaines (CFM) sont en faible nombre dans les agglomérations d'outre-mer. Ils ne représentent respectivement que 6,1 % des emplois à Saint-Denis, 5,5 % à Pointe-à-Pitre et 5,1 % à Fort-de-France (*tableau 1*). Cette proportion dans l'emploi total est en moyenne de 6,6 % dans les 27 agglomérations françaises ayant entre 50 000 et 100 000 emplois. Dans le classement des unités urbaines par ordre décroissant du nombre d'emplois, Saint-Denis, situé au 45^e rang pour l'emploi total, gagne cependant une place pour les CFM. En revanche, les deux agglomérations antillaises en cèdent, Pointe-à-Pitre reculant du 43^e au 48^e rang et Fort-de-France du 52^e au 66^e (*graphique 1*).

Dans les trois agglomérations ultramarines, le manque d'emplois stratégiques se concentre

■ Graphique 1 - Hiérarchisation des unités urbaines en 2007 par nombre d'emplois et emplois stratégiques (CFM)



Source : Insee, recensement de la population.

Lecture du graphique : un écart en rouge (bleu) atteste d'un meilleur (moins bon) classement en nombre de CFM qu'en nombre d'emplois parmi les unités urbaines de France classées par ordre décroissant. L'agglomération de Valence par exemple, 48^e unité urbaine en termes d'emplois, est au 35^e rang en termes de CFM, soit un écart positif de 13 places.

dans le commerce inter-entreprises et plus encore dans la conception-recherche. À Fort-de-France, il se double d'une insuffisance d'emplois de cadres en gestion. Cette agglomération et celle de Saint-Denis sont en revanche un peu mieux dotées que la moyenne en cadres pour la culture et les loisirs, sans doute en raison de la dimension touristique de ces régions (graphique 2).

L'insularité et la faible taille démographique de ces régions d'outre-mer, sans net avantage comparatif du coût de la main d'œuvre, n'ont pas permis d'y développer une industrie manufacturière et des exportations. Le commerce inter-entreprises en pâtit probablement. Sans doute pénalisent-elles aussi les investissements dans la conception-recherche et l'emploi de cadres en ce domaine.

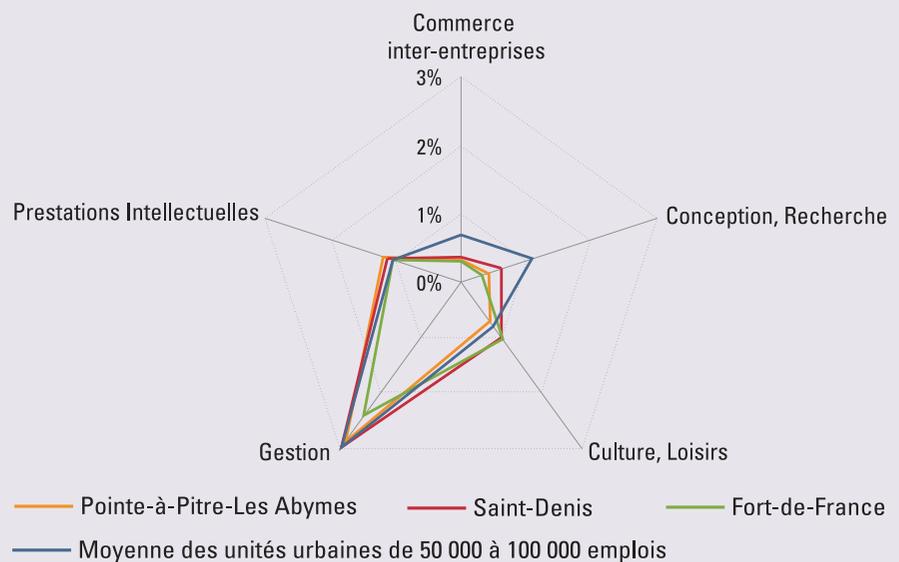
La croissance des emplois stratégiques est souvent concomitante à celle de l'emploi total. Deux catégories de fonctions se détachent : les concepteurs-chercheurs et les gestionnaires, l'effet d'entraînement étant plus prononcé encore pour les seconds : pour une croissance de trois points de l'emploi total, l'emploi de cadres gestionnaires croît de 10 points. L'importance des cadres gestionnaires pour le rayonnement économique place les agglomérations de Saint-Denis et de Pointe-à-Pitre dans une situation favorable. En 2007, elles ne manquaient pas de tels emplois, contrairement à Fort-de-France. Pour la conception-recherche en revanche, les insuffisances sont patentées. Si l'agglomération de Saint-Denis est en voie de résorber ce déficit, celles des Antilles ne connaissent pas d'essor particulier en mesure de réduire l'écart avec les autres agglomérations.

Rattrapage à La Réunion, écart grandissant aux Antilles

Durant la période 1999-2007, la part des CFM dans l'emploi, initialement voisine dans les trois agglomérations ultramarines, s'est accrue dans des proportions bien différentes. À Pointe-à-Pitre et à Fort-de-France, l'emploi des CFM a moins progressé que dans les agglomérations de 50 000 à 100 000 emplois : le retard qui existait en 1999 s'est accentué. À Saint Denis en revanche, les emplois de CFM ont augmenté rapidement, de 60 % entre 1999 et 2007, ce qui a permis de combler une partie du retard (graphique 3).

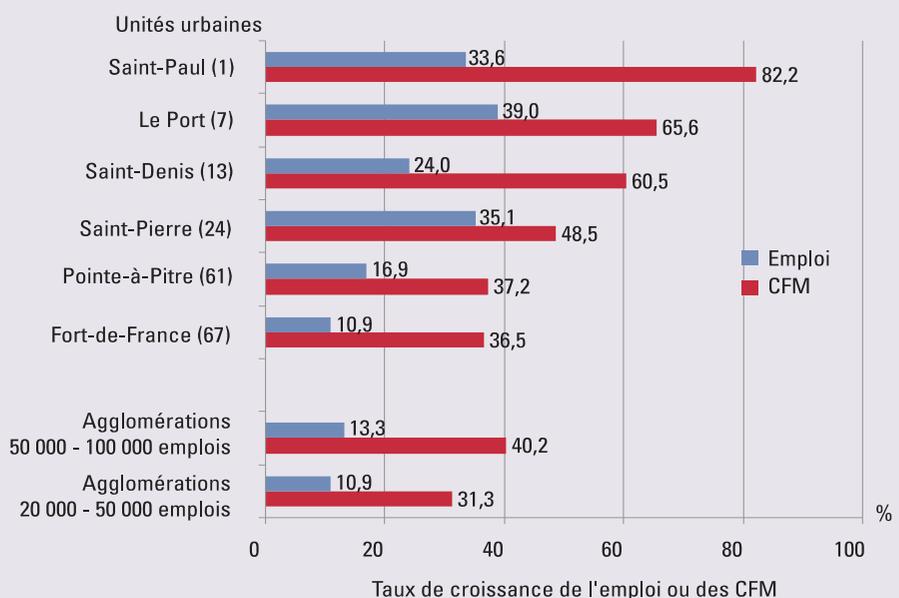
Même dans les agglomérations réunionnaises de taille plus modeste comme Saint-Paul, Le Port et Saint-Pierre qui comptent moins de 50 000

■ Graphique 2 - Part de l'emploi stratégique par fonction dans les trois agglomérations d'outre-mer en 2007



Sources : Insee, recensement de la population.

■ Graphique 3 - Hiérarchisation des unités urbaines selon la croissance des CFM durant la période 1999-2007



Source : Insee, recensements de la population.

emplois, la croissance des CFM est des plus fortes. Ainsi, parmi les agglomérations comptant plus de 20 000 emplois, quatre des cinq principales agglomérations de La Réunion figurent parmi les 25 premières en France pour leur taux de croissance des emplois stratégiques : Saint-Paul (1^{er}), Le Port (7^e), Saint-Denis (13^e) et Saint-Pierre (24^e). Saint-Denis affiche une progression de 20 points supérieure à la moyenne des unités urbaines de 50 000 à 100 000 emplois. Pour Saint-Paul et Le Port, la croissance des CFM dépasse respectivement de 50 et 34 points celle des unités urbaines de 20 000 à 50 000 emplois.

À l'inverse aux Antilles, la croissance de ces emplois est légèrement inférieure à la moyenne. Pointe-à-Pitre, située au 48^e rang pour le nombre de ses CFM, n'est plus que 61^e pour le taux de croissance de 1999 à 2007, parmi les agglomérations de 20 000 emplois ou plus. La position de Fort-de-France est stable.

L'emploi plus dynamique en dehors des agglomérations domiennes

Le développement d'une agglomération ne reste bien évidemment pas circonscrit à ses limites administratives ou géographiques. Il les déborde et l'économie environnante se développe également. Estimé en moyenne pour 73 départements français, le lien entre la croissance de l'emploi au sein d'une agglomération et celle au niveau départemental se révèle très fort. Ainsi, une accélération de l'emploi dans la ou les agglomérations principales se retrouve à hauteur de 90 % en moyenne sur l'emploi dans le reste du département. Cela ne signifie pas pour autant des taux de croissance de l'emploi identiques sur l'ensemble du territoire.

Les agglomérations domiennes s'écartent assez nettement de ce schéma moyen. Au contraire, l'accélération de l'emploi est généralement moins forte dans les agglomérations que dans le reste du département. Ainsi, l'agglomération de Fort-de-France en Martinique et les quatre de La Réunion (Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Paul et Le Port) ont connu entre 1999 et 2007 une croissance de l'emploi inférieure au reste du département. À Pointe-à-Pitre, l'effet est néanmoins inverse. Ainsi, en Guadeloupe, l'emploi se développe essentiellement dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre, tandis qu'en Martinique il progresse surtout en dehors de l'agglomération de

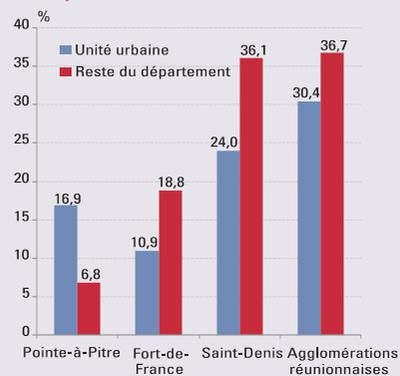
Fort-de-France. De même à La Réunion, la croissance de l'emploi est plus soutenue à l'extérieur des quatre agglomérations principales (graphique 5).

Ces agglomérations réunionnaises et bien plus encore celle de Fort-de-France enregistrent une densité de population supérieure à celle de Pointe-à-Pitre. Les évolutions de l'emploi résultent peut-être de cette différence. Les contraintes géographiques et l'aménagement du territoire sont aussi des dimensions à prendre en compte dans la comparaison des dynamiques de l'emploi entre agglomérations. ■

John BAUDE
ledom

Cet article n'engage que son auteur. Il n'engage pas l'institution à laquelle il est rattaché.

■ Graphique 5 - Croissance de l'emploi entre 1999 et 2007

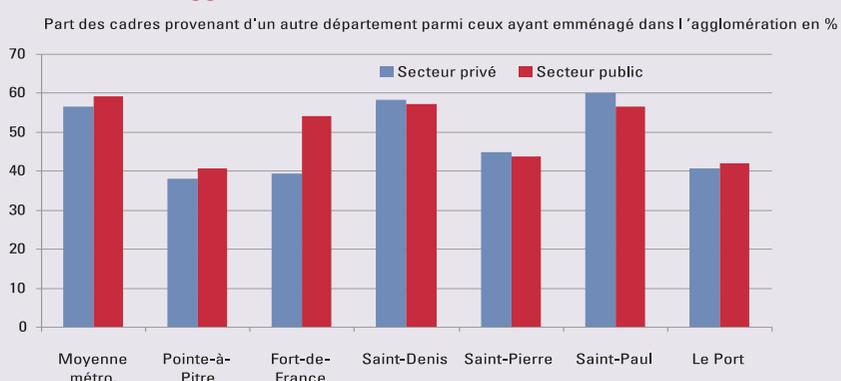


Sources : Insee, recensements de la population.

La Réunion attire des cadres

L'agglomération de Saint-Denis se distingue de celles de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France : parmi les cadres ayant émigré dans l'agglomération au cours des cinq dernières années, beaucoup arrivent d'un autre département (graphique 4). Pour le secteur privé, l'écart est de près de 20 points avec les Antilles. De même, pour le secteur public, l'écart est très important avec l'agglomération de Pointe-à-Pitre, atteignant un peu plus de 16 points. L'agglomération dionysienne attire les nouveaux résidents cadres d'autres départements dans les mêmes proportions que la moyenne des agglomérations métropolitaines. Ceci malgré l'éloignement géographique de La Réunion, plus important encore qu'aux Antilles.

■ Graphique 4 - Part des cadres qui résidaient 5 ans auparavant dans un autre département, parmi les nouveaux cadres résidents des agglomérations



Source : Insee, recensement de la population 2007.

Lecture : Dans l'agglomération de Saint-Denis, 58 % des cadres du privé, résidents depuis moins de cinq ans, habitaient auparavant dans un autre département. 42 % résidaient déjà à La Réunion. Ces personnes sont cadres au moment de l'enquête de 2007, sans information sur leur fonction au moment de leur mobilité. La moyenne métropolitaine concerne les agglomérations de 50 000 à 80 000 emplois.